


COMMUNE DE THEY SOUS MONTFORT

	<p><b>PROCES VERBAL</b>  <b>REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>06 FEVRIER 2024</b></p>	<p>Nombre de Conseillers en exercice : 11                  Nombre de Conseillers présents : 07                  Nombre de Conseillers votants : 09                  Suffrages exprimés : 09</p>
---	--	---

Le MARDI 06 FEVRIER 2024 à 20 heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL est dûment convoqué par Monsieur le Maire, le Jeudi 01 février 2024, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel NICOLAS, Maire.

Etaient Présents : Monsieur CAMUS Patrice, Mesdames CHOLE Elisabeth et GRAINGEOT Lucette, Messieurs COMESSE Cyrille, LEVEQUE Jean Paul et NOEL Hugues

Absent(s) Excusé(s): Messieurs FAUCHERON Pascal et FATET Laurent,

Absent(s) Non Excusé(s): Messieurs GOURVES Jean François et , MARSAL Mathieu

Conformément à l'article L 2121.15, Madame GRAINGEOT Lucette a été nommé secrétaire de séance.

**Ordre du Jour**

- 2024-01 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES
- 2024-02 - REFECTION D'ENCADREMENT PORTE BORD DE FENETRES ET PEINTURE SALLE DES FETES
- 2024-03 - RECONDUCTION DE LA ZAD
- Questions diverses
- Informations du maire

**2024-01 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée de THEY SOUS MONTFORT, RD 68 rue de VITTEL et rue de la GRANDE THEY impliquant deux maitres d'ouvrage : la Commune et le Conseil Départemental des Vosges, il est souhaitable de passer une convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental des Vosges , conformément à l'article 28-3 de l'ordonnance 2015-899. Le groupement est créé en vue de la passation d'un marché pour chacun des membres du groupement, à savoir ;

- Les travaux pour la commune de THEY SOUS MONTFORT : Aménagement de trottoirs, des voiries communales et des dépendances du domaine public, Assainissement pluvial et Aménagement paysagers
- Les travaux pour le Conseil Départemental des Vosges : Travaux de décaissement, de structure de chaussée, couches d'assise et de roulement

Le Conseil Départemental des Vosges est désigné comme coordonnateur chargé de la gestion des procédures. La Commission d'appel d'offres Groupement de commandes doit être composée d'un représentant de la Commission d'offres de chaque membre du groupement élu par les conseillers parmi ses membres ayant voix délibérative. Le Conseil Départemental des Vosges étant désigné comme coordonnateur chargé de la gestion des procédures, c'est le représentant du Conseil Départemental des Vosges qui présidera la C.A.O. du groupement.

- **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité absolue,**
- **-EMET un avis favorable à la création d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental des Vosges,.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention constitutive du groupement de commandes,
- **ELIT** Mr NOURRY François, membre titulaire et Mr DIEUDONNE Hubert, membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

**2024-02 - REFECTION D'ENCADREMENT PORTE BORD DE FENETRES ET PEINTURE SALLE DES FETES**

Suite aux travaux d'échange de portes et fenêtres de la salle des fêtes, les encadrements des fenêtres des toilettes, l'encadrement de la porte de lieu de stockage n'avaient pas été faits  
 Sur la proposition de Monsieur le Maire une demande de devis a été effectuée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, et avec la majorité absolue,

**DECIDE** de retenir l'entreprise RICHARD pour réaliser ses travaux pour un montant de 3972.82 € HT.

**2024-03- RECONDUCTION DE LA ZAD**

La création d'une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) telle que définie par les articles du code de l'urbanisme L 212-1 et suivants sur la commune de THEY SOUS MONTFORT pour permettre d'acquérir des biens et de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation de construction de nouvelles habitations pour l'accueil de nouveaux habitants arrive à échéance..

Les parcelles cadastrées, ZC 34 de Monsieur VILLEMONT, ZC 35 de Madame ARRIBET, ZC 16 de Madame DROESBEKE, ZB 54 de Monsieur MAIRE RICHARD, ZB 11 de Madame LARCHE, ZB 26 de Monsieur GARILLON , ZB 33 de Monsieur RAZDKIEVA, ZC 49 de Monsieur BONNEVILLE et ZB 72 de Monsieur NOEL sont concernées.

La commune souhaite renouveler cette Zone d'Aménagement différée

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité absolue,

**DESIRE** renouveler cette zone pour un délai de six ans.

**SIGNATURES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

NICOLAS Michel	CAMUS Patrice
FAUCHERON Pascal	CHOLE Elisabeth
COMESSE Cyrille	FATET Laurent
GOURVES Jean-François	GRAINGEOT Lucette
LEVEQUE Jean-Paul	MARSAL Mathieu
NOEL Hugues	

PROCURATION DONNEE

PROCURATION DONNEE